

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2025

Salle du conseil municipal 19 h 30

Date de la convocation : 03 juillet 2025

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, FIGUEIREDO Analio, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : POJOLAT Romain, GERARD Francine, RABY Sylvie, CROS Hervé.
TREMOUILLER Franck (pouvoir à TARAGNAT Nathalie)

Secrétaire de séance : JACOB Claude

Ordre du jour :

- Demande de subvention amendes de police (signalisation verticale et horizontale).
- Aménagement des immeubles cadastrés C 50 et C 566, situés 1 Place du Square : appel à maîtrise d'œuvre.
- Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire.
- Participation FSL
- Zones d'accélération des énergies renouvelable
- Informations et questions diverses

Le quorum étant atteint le maire ouvre la séance à 19 h 30

Délibération n°2025/07/01 : Demande de subvention amendes de police au Conseil Départemental – Signalisation verticale

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le programme de mise en place d'une signalisation verticale sur la commune.

Cette opération inscrite au budget 2025 est estimé à 12 855 € HT

Elle serait financée de la façon suivante :

- 50 % au titre de la répartition du produit des amendes de police, soit 6 427,50 €,
- un fonds de concours de l'Agglo pays d'Issoire de 3 213,75 €
- le solde, soit 3 213,75 € en autofinancement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve les travaux de mise en place de la signalisation proposés par Monsieur le maire et son plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Puy de Dôme au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au règlement de ces dossiers.

Délibération n°2025/07/02 : Aménagement des immeubles cadastrés C 50 et C 566, situés 1 Place du Square : appel à maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement des immeubles cadastrés C 50 et C 566, situés 1 Place du Square pour la création entre autres d'une nouvelle mairie, projet longuement évoqué lors de précédentes réunions et notamment lors de la décision de confier l'acquisition de ces immeubles à l'EPF Auvergne (délibération du 09/06/2023).

Concernant ce projet, vu la délibération du 28/05/2020 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre lancé le 15 mai 2025 est arrivé à son terme le 18 juin 2025. Il rappelle que le montant prévisionnel du marché s'élève à 420 000 € HT.

Les crédits concernant l'étude préalable sont prévus au budget primitif 2025, opération 224, et seront ajustés, si nécessaire, par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à engager les procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Délibération n°2025/07/03 : Demande de fonds de concours à l'Agglo Pays d'Issoire.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les dépenses approuvées et votées au budget primitif 2025 pour lesquelles il convient de demander à l'Agglo Pays d'Issoire une participation financière par le biais des fonds de concours mis à disposition des communes par le vote du Conseil communautaire du 29/09/2020.

- Crépi mur cimetière : 4500 € HT
- Ordinateur mairie : 1 669 € HT
- Travaux réseau pluvial (enrobé et pose caniveaux) : 4 200 € HT
- Etude hydraulique : 13 440 € HT
- Signalisation verticale : 12 855 € HT de travaux subventionnés à hauteur de 50% au titre des amendes de police soit une demande de fonds de concours portant sur la somme de 6 427,50 € HT
- Poteau incendie route de la Chaze : 3 180,06 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'ensemble des propositions de M. le Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n°2025/07/04 : Participation financière au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le financement du Fonds Solidarité Logement (FSL) est assuré par le Département, une contribution volontaire est demandée aux communes du Puy-de-Dôme selon un barème progressif en fonction du nombre d'habitants par commune.

En 2024, la commune d'ANTOINGT a participé à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de donner son accord pour participer et verser une contribution financière de 200 € pour le FSL pour l'exercice 2025.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'agrément concernant la participation au FSL 2025 et effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui seront nécessaires.

Délibération n°2025/07/05 : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (annule et remplace la délibération du 12/05/2025)

En préambule, le maire informe le Conseil Municipal que la précédente délibération prise le 12 mai 2025 ne convenait pas dans sa forme et qu'il était nécessaire de l'annuler pour la remplacer par une nouvelle délibération, le fond restant strictement identique.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 12 au 28 avril 2025 selon les modalités suivantes : consultation en mairie après campagne d'affichage et site internet

Le bilan de la concertation fait état de : pas d'observation

M. le Maire informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre de classement du PNR *Natura 2000 FR8312011 « Pays des Couzes »* ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 21 mars 2025, le gestionnaire a été consulté pour avis. Le gestionnaire a émis un avis favorable.

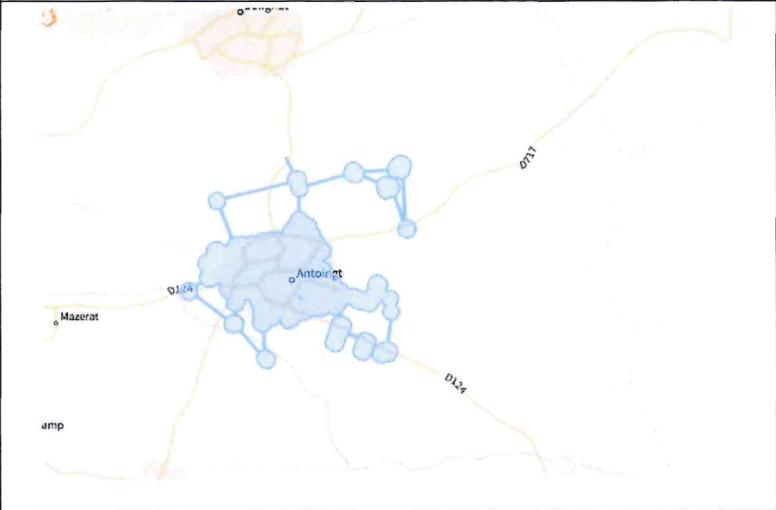
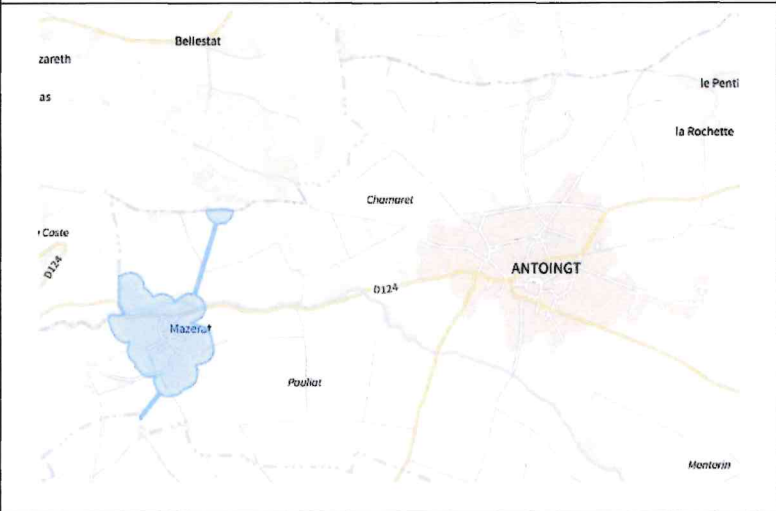
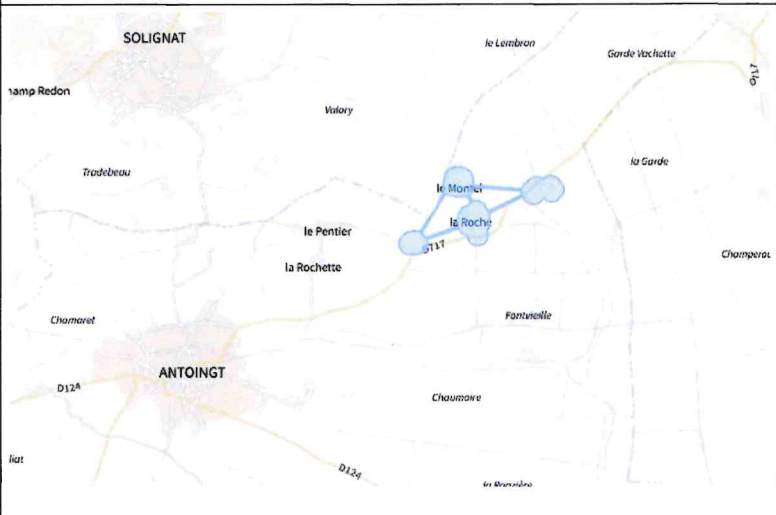
M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant dans le tableau ci-après

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'à l'Agglo Pays d'Issoire.

Les zones proposées sont les suivantes :

Nom de la zone	Filière d'énergie	Vue aérienne de la zone
340	Solaire Thermique Toiture	
341	Solaire Thermique Toiture	
343	Solaire Thermique Toiture	

Questions diverses :

- Le maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire de procéder à un virement de crédit entre opérations pour permettre la comptabilité de certaines écritures ;
Le transfert de crédit suivant a été effectué :

SECTION	CHAPITRE- OPERATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
Investissement	23-241	2315	Travaux voirie et réseau pluvial	- 100.00 €
Investissement	23-252	2315	Travaux voirie	+ 100.00 €
			Total	100.00

- Etude hydraulique de bassin versant :
La commune a retenu le bureau d'étude GEOVAL pour effectuer une étude hydraulique des bassins versants occasionnant des désordres lors des violents orages de printemps. Le travail de terrain a commencé et une réunion de lancement aura lieu courant juillet afin de recueillir tous les éléments factuels et historiques. Le but étant de proposer des solutions pour limiter les conséquences des ruissellements.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 h

Diffusion :

- Conseillers municipaux
- Affichage
- Site internet

Le Maire,
Emmanuel GONTHIER